

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Section de la radioprotection

-

Conseil supérieur d'hygiène publique de France

-

**Avis du 7 décembre 2004 relatif aux
propositions de la commission « Vrousos »
sur les priorités en radioprotection**

Après avoir entendu le Professeur Constantin Vrousos présenter au nom du groupe de travail qu'il a animé, les priorités en radioprotection telles qu'elles ont été définies, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, section Radioprotection émet l'avis suivant.

Il s'agit d'un travail très utile et très intéressant dont plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Le souci d'améliorer le niveau général de la radioprotection des travailleurs et de la population dans tous les domaines concernés.
- Le souhait d'utiliser au mieux le retour des expériences nationales et internationales.
- La volonté d'approfondir la justification de certains examens radiologiques.

Le Conseil souhaite qu'en matière de radioprotection médicale soient définies des priorités, notamment en radiologie interventionnelle, sur la pathologie de l'enfant et de la femme enceinte et sur l'utilisation des scanners multibarettes.

Le Conseil constate, comme le groupe animé par le Pr Vrousos, les difficultés et les limites du débat public sur les questions de radioprotection dans le domaine des faibles doses.

Le Conseil Supérieur souhaite faire plusieurs remarques :

- Il regrette que l'accent ne soit pas suffisamment mis sur l'évaluation de type coût-efficacité des mesures proposées.
- Il souhaite que ces propositions soient davantage mises en perspective avec les autres décisions prises en matière de santé publique, notamment dans une approche bénéfice / risque.
- Par ailleurs, le Conseil considère qu'il serait nécessaire de mieux préciser à l'avenir quelles devraient être les priorités en matière de réduction des doses reçues à titre professionnel, médical ou par le public, et en particulier s'il faut privilégier une approche

de réduction progressive des doses les plus élevées ou des doses moyennes, ce qui pourrait conduire à des actions différentes.

Au delà de ces commentaires, le Conseil tient à exprimer toute sa satisfaction pour l'action entreprise par ce groupe de travail.

Le Président
de la section de la radioprotection
du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France

André Aurengo